

Initiatives ministérielles

de route, nous avons décidé de protéger nos employés, et les chiffres que je vous ai donnés le montrent.

Nous avons supprimé des milliers de postes et réduit les budgets, mais nous avons procédé par la compression naturelle des effectifs et non par licenciement. Nous y avons mis tout le soin possible et je suis très fier de nos réalisations dans ce dossier.

M. MacLellan: Monsieur le président, on jurerait que le gouvernement est le sauveur de l'économie canadienne. Je n'ai jamais rien entendu d'aussi complètement dingue de toute ma vie.

La dette a plus que doublé depuis que le gouvernement est arrivé au pouvoir, et ce dernier a pourtant bénéficié de bonnes conditions économiques. Non seulement la dette a plus que doublé, mais lorsqu'elle se chiffrait à environ 180 milliards de dollars en 1984, seulement 17 p. 100 de la dette était financée à l'extérieur du Canada. Elle atteint maintenant plus de 400 milliards de dollars, dont 38 p. 100 sont financés à l'extérieur du pays. Nous n'avons même pas le contrôle sur notre propre économie.

Le gouvernement doit vendre des obligations du Trésor pour que le pays survive d'une semaine à l'autre, sinon c'est la faillite. Il doit donc offrir un taux d'intérêt élevé, et c'est pourquoi la valeur du dollar est si élevée, parce qu'on ne pourrait pas vendre les obligations si ce n'était des taux d'intérêt élevés et le pays serait acculé à la faillite. Le gouvernement nous a ruinés économiquement et il impute la responsabilité du taux d'inflation aux pauvres fonctionnaires. Je n'ai jamais entendu de pires foutaises de toute ma vie.

M. Loiselle: Monsieur le président, si le député se donne la peine d'examiner les chiffres, il verra que le déficit n'a pas doublé. Il est bien inférieur à ce qu'il était à une époque où l'économie était beaucoup plus florissante. La dette est bien sûr plus forte, mais elle se compose entièrement des intérêts sur la dette que vous avez laissée. Nous l'avons réduite. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, nous ne pouvions même pas payer les salaires à cause de la situation dont nous héritions. Il nous a fallu emprunter 16 milliards de dollars pour payer les salaires. Vous aviez un déficit de 38 milliards qui s'ajoutait à une dette de 200 milliards. Nous avons commencé à dégraisser, malgré l'opposition constante des députés d'en face, et nous avons maintenant, cette année, un excédent de 14 milliards; nous avons l'intention de continuer à dégraisser l'administration publique pour la plus grande protection de nos propres employés.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Comme vous le savez, monsieur le président, je suis le premier des trois compères qui interviendront au cours des 20 prochaines minutes.

Si vous me le permettez, je voudrais tout d'abord rappeler à la Chambre cette publicité que l'on voyait jadis à la télévision.

Une voix: Parlez moins vite afin que l'interprète puisse vous suivre.

M. Harvey (Edmonton-Est): Je parlais trop vite, je m'en excuse.

Il y a plusieurs années, on voyait à la télévision une publicité pour les bonbons Certs. Il y avait deux personnes qui ne s'entendaient pas sur le goût exact qu'avaient les Certs. Le débat de ce soir me rappelle tellement cette publicité, monsieur le président, quand je vois les libéraux et les conservateurs qui cherchent à déterminer de façon précise qui a pris les décisions les plus désastreuses pour les finances publiques du Canada. En fait, comme le disait la publicité: «Suffit, vous avez tous les deux raisons, vous avez tous deux pris des décisions absolument désastreuses pour les finances publiques du Canada.»

Cela dit, je tiens à m'excuser auprès de la Chambre. Lorsque j'ai énuméré la liste des questions que je voulais poser au sujet des divers articles du projet de loi dont le comité est saisi, j'ai omis deux articles. Je voudrais réparer cet oubli.

Je veux parler de l'article 4, puis de l'article 3. Le premier constitue bien sûr la disposition liant Sa Majesté, ce qui est exceptionnel, dans une certaine mesure. Je voudrais donc simplement savoir comment il se fait que le gouvernement qui, la plupart du temps, se soustrait aux lois, comme c'est le cas dans les domaines de l'équité salariale et des droits de la personne, du moins en pratique, se considère cette fois-ci lié par ce projet de loi? Puis, au sujet de l'article 3, qui établit en fait le régime et les conditions de travail que le gouvernement impose à ses fonctionnaires, je voudrais poser les questions suivantes.

• (2140)

1. Pourquoi les employés qui n'ont pas participé aux moyens de pression sont-ils inclus?

2. Combien de travailleurs cette mesure législative touchera-t-elle?

3. Combien d'argent ce projet de loi permettra-t-il au gouvernement d'économiser?